

Mairie de CHATEAUMEILLANT

4, place de la Mairie 18370 Châteaumeillant ☎: 02,48,61,33,17

E.mail: mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID: 018-211800578-20240411-CCAS202401-DE

CHATEAUMEILLAN'

(CHER)

L'an deux mille vingt quatre le onze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Frédéric DURANT.

Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 3 avril 2024

PRESENTS: M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, Mme Isabelle DESAGES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie Claude DEMASSE, Mme Pascale DECHAUD, M. Lionel BLOUIN, M. Patrick CLAESSEN

<u>ABSENTS</u>:, M. Bastien POINTUD, Mme Cécile CAIA Secrétaire de séance : Mme Florence DAUMARD



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil d'Administration du CCAS est invité à se prononcer sur le Compte de Gestion du Budget du CCAS de la Commune dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal.

Considérant que les comptes sont exacts,

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget du CCAS dressé pour l'exercice 2023 par le Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint Amand Montrond, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Président.

Frédéric DUR

Le Secrétaire de Séance,

Florence DAUMARD



Mairie de CHATEAUMEILLANT

4, place de la Mairie 18370 Châteaumeillant 雷: 02.48.61.33.17

E.mail: mairie@chateaumeillant.fr

s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Prédéric DURANT. Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024 Publié le 12/04/2024

ID: 018-211800578-20240411-CCAS202402-D



Nombre de membres en exercice: 10 Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants: 7

Date de convocation : 3 avril 2024

PRESENTS: M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, Mme Isabelle DESAGES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie Claude DEMASSE, Mme Pascale DECHAUD, M. Lionel BLOUIN, M. Patrick CLAESSEN

L'an deux mille vingt quatre le onze avril à dix-huit heures trente minutes, le

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué

ABSENTS: M. Bastien POINTUD, Mme Cécile CAIA Secrétaire de séance : Mme Florence DAUMARD

DELIBERATION n°2024-02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Madame Florence DAUMARD, Vice-Présidente délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Frédéric DURANT. Président, qui s'est retiré de la salle en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré les finances en appliquant les décisions budgétaires votées par le Conseil d'Administration du CCAS, tant en dépenses qu'en recettes, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

1 - procède au règlement définitif du budget de l'exercice 2023 et en fixe ainsi les résultats :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00	9 197.33	0.00	0.00	0.00	9 197.33
Opérations de l'exercice	10 175.28	7 167.00	0	517.53	10 175.28	7 684.53
TOTAUX	10 175.28	16 364.33	0.00	517.53	10 175.28	16 881.86
Résultats de clôture	0,00	6 189.05	0.00	517.53	0.00	6 706.58
RaR	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
Totaux cumulés	10 175.28	16 364.33	0.00	517.53	10 175.28	16 881.86
Résultats définitifs	00,00	6 189.05	0.00	517.53	0.00	6 706.58

2 – approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

3 - déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

CONSTATE pour la comptabilité du Budget du CCAS les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

Frédéric D

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

les lour, mois et an que dessus. Fait et aélibéré

Le Secrétaire de Séance. Le Président

Florence DAUMARD



Mairie de CHATEAUMEILLANT

4, place de la Mairie 18370 Châteaumeillant : 02.48.61.33.17

E.mail: mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt quatre le onze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Frédéric DURANT.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID: 018-211800578-20240411-CCAS202403-DE



Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 3 avril 2024

PRESENTS: M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, Mme Isabelle DESAGES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie Claude DEMASSE, Mme Pascale DECHAUD, M. Lionel BLOUIN, M. Patrick CLAESSEN

<u>ABSENTS</u>: M. Bastien POINTUD, Mme Cécile CAIA Secrétaire de séance : Mme Florence DAUMARD

DELIBERATION n°2024-03

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET DU CCAS

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au Compte Administratif de l'exercice 2023,

- Excédent de fonctionnement cumulé :

6 189.05 €

Vu le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe

à:

0,00€

Dépenses engagées non mandatées :

0,00€

Recettes à recevoir :

0,00€

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Couverture du besoin de financement c/1068 :

MAL

0€

Affectation du solde à l'excédent reporté c/002 :

6 189.05 €.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Frédéric D

Le Secrétaire de Séance,

Florence DAUMARI



Mairie de CHATEAUMEILLANT

4, place de la Mairie 18370 Châteaumeillant ☎: 02.48.61.33.17

E.mail: mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID: 018-211800578-20240411-CCAS202404-DE



L'an deux mille vingt quatre le onze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Frédéric DURANT.

Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 3 avril 2024

PRESENTS: M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, Mme Isabelle DESAGES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie Claude DEMASSE, Mme Pascale DECHAUD, M. Lionel BLOUIN, M. Patrick CLAESSEN

<u>ABSENTS</u>: M. Bastien POINTUD, Mme Cécile CAIA Secrétaire de séance : Mme Florence DAUMARD

DELIBERATION n°2024-04

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du CCAS une note brève et synthétique du Budget Primitif 2024 projeté, ci-jointe, ainsi que le projet de Budget, qui s'équilibre :

Au niveau du chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement Au niveau de l'opération en ce qui concerne la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir examiné les propositions de crédits pour chaque article,

VOTE, à l'unanimité des membres présents, le budget 2024, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 12 689.05 €

Recettes : 12 689.05 €

Section d'Investissement

Dépenses : 517.53 €

Recettes: 517.53 €

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Frédéric DURAN

Le Secrétaire de Séance,

Florence/DAUMARD